

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2015

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

22 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LUCOTTE, Maire.

Présents : M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY, MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, MM. Gaston RAVAUT, Philippe JACQUELIN, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Sabrina MENDOWSKI, M. Pierre-François MALDANT

Absente excusée : Mme Fanny GAGNEUR ayant donné pouvoir à Mme Chantal GAUTHRAY

Secrétaire de séance : Mme Sabrina MENDOWSKI

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Fonds d'amorçage pour l'année scolaire 2015-2016*
- 2) *Rétablissement des voies de communication suite à DPAC (délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé)*
- 3) *Rapport d'activités 2014 de la communauté d'agglomération*
- 4) *Convention de reversement de la participation de projet urbain partenarial entre la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud et la commune de LADOIX-SERRIGNY*
- 5) *Adap / Mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public – élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée - Validation*
- 6) *Décision modificative budget SUM*

1) Fonds d'amorçage pour l'année scolaire 2015-2016

Monsieur le Maire rappelle qu'un fonds dénommé "fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré" a été institué en faveur des communes, à hauteur de 50 € par enfant scolarisé sur leurs communes. Il rappelle, également, que par délibération du conseil municipal du 28 janvier 2015, il avait été décidé que cette aide perçue par la commune serait reversée en intégralité à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

L'article 55 du projet de loi de finances pour 2015 prévoit de nouveau une prorogation de ce fonds pour l'année 2015-2016.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de reverser pour l'année scolaire à venir ce fonds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de reverser l'intégralité du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré à la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud sous forme d'acompte et de solde dès réception des fonds,

Mme GAUTHRAY informe les élus que suite à ce fonds d'amorçage la communauté d'agglomération a mis en place des animations au centre périscolaire. Pour l'année scolaire 2015-2016, le thème « tous en scène » a été retenu, des ateliers sorcellerie, magie, nouvel an chinois et carnaval sont programmés. Mme GAUTHRAY informe les élus que suite à ce fonds d'amorçage la communauté d'agglomération a mis en place des animations au centre périscolaire. , de 16 h 15 à 17 heures, pour environ 60 enfants dont 1/3 de maternelle, ce qui induit la présence de six animatrices.

2) **Rétablissement des voies de communication suite à DPAC** (*délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé*)

Monsieur le Maire informe les élus que les parcelles D 318 et 319 sont à remettre dans la voirie communale. Jouxant l'autoroute, elles seront transférées à la commune à titre gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le transfert de rétablissements de voiries par l'Etat à la Commune à titre gratuit, et **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert.

3) **Rapports d'activités 2014 de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud**

Après que M. le Maire ait commenté les rapports d'activités 2014 de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité lui donne acte des rapports présentés.

4) **Convention de reversement de la participation de projet urbain partenarial entre la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud et la commune de LADOIX-SERRIGNY**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier qu'il a reçu de la communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud concernant l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement d'une parcelle de terrain cadastrée AP 141 située Ruelle Saint Antoine et appartenant à Marjolaine ANTOINE. Le raccordement de leur propriété se fera par la rue du Château. Après étude, il s'avère que l'extension de ces réseaux est estimée à 13 293 € TTC.

La commune, seule compétente en matière d'urbanisme, devra intervenir dans cette démarche, cela nécessite donc la signature de deux conventions. L'une entre la commune et la communauté d'agglomération dans le cadre de la participation de projet urbain partenarial et l'autre entre la commune et le propriétaire tous frais à sa charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes des conventions à intervenir,
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5) **Adap / Mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public – élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée – Validation**

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps avant le 1^{er} janvier 2015.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1er janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014 et doit s'effectuer avant le 27 septembre 2015.

Après avoir pris connaissance des travaux envisagés, de leur programmation et de leur coût estimatif, le Conseil municipal après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide **D'APPROUVER** l'agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de LADOIX-SERRIGNY, tel que figurant dans l'annexe à la présente délibération

6) **Décision modificative n°2 budget SUM**

Pour pouvoir honorer la facture établie par l'entreprise DE DEMO Père et Fils concernant des travaux de modification d'évacuation des eaux usées dans le regard de la cuisine de la salle Pierre Gourillon, et de prévoir l'achat d'un congélateur à remplacer au caveau Pierre Gourillon le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité d'ouvrir les crédits nécessaires au budget SUM.

Questions diverses

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

- Le 17 août 2015 pour le 2 Impasse du Moulin à Vent,
- Le 18 août 2015 pour le 3 Rue de Serrigny
- Le 31 août 2015 pour Avenue de la Plante de l'Orme.

Les devis suivants ont été signés :

- 12 août 2015 GENELOT Alain : 8 622 € Accès skate park
- 21 août 2015 ROUGEOT : 294 000 € Voirie 2015 Route de Ruffey
- 21 août 2015 VDS Paysage : 9 177.48 € Voirie 2015 Route de Ruffey Espaces verts
- 21 août 2015 ROUGEOT : 10 746 € Voirie 2015 Rue de la Toppe au vert
- 2 septembre 2015 SOTREN : 4 159.20 € Décompactage terrain honneur foot
- 10 septembre 2015 SEDI : 333.70 € Table pour la salle Pierre Gourillon
- 18 septembre 2015 DE DEMO : 702,02 € Travaux de remplacement évacuation cuisine Salle Pierre Gourillon
- 22 septembre 2015 JVS : 3 516 € Logiciel urbanisme
- 22 septembre 2015 MANUREGION : 4 020 € Porte motorisée ateliers municipaux

Dans le cadre de l'opération éco-village-avenir portant sur les travaux d'aménagement d'un bâtiment communal par la création d'un logement locatif conventionné Rue Saint Marcel, Monsieur le Maire vient de signer un courrier de consultation de maîtrise d'œuvre afin de désigner un architecte.

Mme Chantal GAUTHRAY informe le conseil municipal de la date de la commission « bibliothèque » qui aura lieu le 8 octobre prochain.

M. Alain GEROME fait part du démarrage des travaux « voirie 2015 » Route de Ruffey au hameau de Corcelles, il invite les élus qui le souhaitent à assister aux réunions de chantier qui se dérouleront le lundi matin à 10 h sur place.

Il informe les élus du remplacement de divers mobiliers urbains suite à l'accident du 31 mai dernier sur la route de Beaune. Après déclarations aux assurances et visite de l'expert, la

commune vient de recevoir un premier remboursement de 3 045.78 €. Le total des dommages subis s'élevant à 8 186.80 € la différence interviendra ultérieurement.

Un deuxième sinistre était intervenu fin juillet, M. GEROME informe le conseil que l'assurance vient de donner son accord pour le montant des travaux qui s'élève à 1 800 € TTC.

M. Emilien DURIGON souhaite apporter une information sur les travaux de l'éclairage public. En effet, le SICECO ayant des budgets supplémentaires il y a la possibilité pour la commune d'entreprendre un chantier sur un secteur encore équipé de ballons fluo (Impasse du Provinage). Un estimatif des travaux sera transmis prochainement par le SICECO à la commune.

Mme Marie-Claude DURAND expose divers dossiers aux membres du conseil municipal, à savoir :

- Les travaux de la piste de skate-park sont en cours de finition, le montant total des travaux s'élève à 63 277.55 € HT. Les subventions obtenues s'élèvent à 18 983 € (DETR) et 31 638.78 € (Conseil Départemental). L'inauguration de ce nouvel équipement aura lieu le samedi 10 octobre prochain à 11 heures. Mme DURAND fait part des difficultés qu'elle a rencontrées avec certains jeunes originaires de Saône et Loire qui utilisaient la piste alors que l'accès avait été interdit le temps du séchage du béton.
- La commission environnement a fixé la date de la remise des prix du concours des maisons fleuries au jeudi 26 novembre 2015 à 19 heures au caveau Pierre Gourillon.
- Concernant l'ouvrage d'art « la cunette » et les obligations en matière d'entretien du lit et des berges de la rivière, un courrier a été adressé à la police de l'eau afin d'avoir des renseignements.
- Suite à l'étude du Plan Paysage du Bassin carrier de Comblanchien, une réunion aura lieu en mairie le 7 octobre 2015 à 9 heures.
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est terminé, ce document sera présenté à une prochaine séance du conseil municipal. Dans le cadre du PCS et lors de la dernière commission, M. Laurent MURAT a présenté un service qui permettrait de recevoir gratuitement les notifications d'alertes de la commune par SMS ou MESSAGE VOCAL afin d'informer la population le plus rapidement possible sur des événements exceptionnels ou des événements du quotidien. Pour information, 1 000 SMS pour 90 € HT, 10 000 SMS Pour 700 € HT et 100 000 SMS pour 5 000 € HT, sans engagement et sans date limite d'utilisation. D'autres centres d'intérêts comme des infos sur la vie de la commune (vœux du maire, marché aux fleurs...) seront étudiés par la commission communication.
- Les piles de bois qui encombrant la forêt depuis de nombreux mois devraient être retirées avant le 15 octobre prochain. Une vente de grumes de chêne a rapporté la somme de 61 870 €

M. Laurent MURAT fait part au conseil de la manifestation organisée dans le cadre de la fête de la Gastronomie. Une vingtaine d'élèves ont pu découvrir et assister à différents ateliers au Fournil des Vignes, à la réserve de Bacchus et à La Grange (pizzeria).

Il informe le conseil que la commission jumelage se réunira le lundi 5 octobre prochain à 20 heures.

Il assistera à une réunion le 1^{er} octobre 2015 portant sur NATURA 2000.

Il fait part aux élus de la retransmission de la finale de la coupe du monde de rugby le 31 octobre prochain, le lieu restant à définir.

M. Pascal MINGUET assistera à l'assemblée générale d'e-bourgogne et représentera la commune.

M. le Maire rappelle la venue du Major ROUSSEL le 13 octobre 2015 à 18 h 30, et convie l'ensemble du conseil municipal à venir le rencontrer. Différents sujets seront évoqués à cette occasion : sécurité, gens du voyage....

M. et Mme Sabrina MENDOWSKI représenteront le conseil municipal à l'occasion du banquet des cheveux blancs qui aura lieu le 4 octobre prochain.

M. le Maire rappelle aux élus l'appel du Ministre concernant l'accueil des réfugiés-migrants dans les communes. Un débat s'engage sur le sujet où chacun peut s'exprimer. Monsieur le maire pose la question si les élus doivent continuer d'avancer dans la réflexion, la majorité des conseillers ne souhaitent pas continuer dans ce dossier.

Monsieur le Maire présente la demande de l'association Promotion Ladoix qui souhaite une mise à disposition d'une parcelle communale, le conseil municipal émet un avis favorable à l'aménagement paysager de cette parcelle et à cette demande.

M. Pascal MINGUET demande à qui appartient le mur où est positionné le panneau CORTON qui commence à être masqué par des buissons. M. Gaston RAVAUT répond qu'il appartient à l'association St Vincent qui aurait pour projet de retirer ce panneau. M. MINGUET trouve cela dommage.

M. Gaston RAVAUT souhaite avoir des renseignements sur une zone du plan local d'urbanisme d'une parcelle située dans les Hautes Mourottes.

M. le Maire aborde le sujet des commentaires sur la page Facebook de la commune. Un débat s'engage à savoir s'il convient de laisser les commentaires. M. le Maire pose donc la question à l'ensemble du conseil. A la majorité des membres présents, le public pourra continuer à laisser des commentaires sur cette page.

M. le Maire aborde l'organisation du Téléthon et rappelle aux conseillers municipaux leurs présences à cette manifestation. Quatre conseillers ne pourront pas assister au Téléthon 2015 pris par d'autres engagements.

M. le Maire soulève le problème de la distribution des sacs poubelles, en effet habituellement la distribution a lieu aussi le dimanche matin, or cette année, il y a les élections régionales le même jour.

M. le Maire invite les conseillers à venir voir l'exposition des objets en bois, collection offerte par M. Louis REGNIER.

M. le Maire informe les élus que Mme Hélène ALBEJANO suit actuellement une formation de secrétaire de mairie en milieu rural avec le secrétariat jusqu'à mi-décembre. Elle sera présente lors de la prochaine séance du conseil municipal.

M. Jérôme FOL signale un véhicule équipé d'un grand mât télescopique était stationné à la sortie du hameau de Buisson, M. le Maire lui répond qu'il n'a pas été saisi d'une quelconque demande.

Mme Aline KUTTER demande la date du retour de la cloche en réparation, M. Emilien DURIGON lui répond qu'il a joint les services de la DRAC début septembre qui doit procéder à une expertise de la cloche. Il rappellera la DRAC début octobre.

La séance est levée à 23 h 00.

Vu par Nous, Vincent LUCOTTE, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 5 octobre 2015 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire.

